

Trois nouveaux projets solaires citoyens en Finistère

L'association E-Kêr et la coopérative d'énergie renouvelable Kerwatt lancent trois projets de solaire citoyen dans le Finistère Sud. Un appel à lever de fonds est d'ores et déjà lancé.

L'association E-Kêr (« Là où l'on vit » en Breton) est basée à Pont l'abbé dans le Finistère Sud. Depuis 2014, elle mène différentes actions en faveur de la transition écologique et citoyenne, notamment dans le domaine de la permaculture humaine et de l'autonomie énergétique. Il est question justement d'énergie avec la création de la SAS (Société à Action Simplifiée) Kerwatt, qu'elle a fondé en compagnie d'autres associations et acteurs breton.ne.s : Dol'Watt(Dol De Bretagne), Etoile Solaire(Redon), Trégor Energ'éthiques (Lannion)Réseau Taranis (Energies citoyennes en Pays de Vilaine), SAS Siser (Bruz) et la commune de La Chapelle-de-Brain (35).

Kerwatt est une coopérative d'énergie renouvelable, qui offre « *Le cadre juridique et financier pour porter des projets solaires citoyens aux quatre coins de la Bretagne* », peut-on lire sur le document de présentation de la SAS. Son objectif est de « *promouvoir la sobriété énergétique, les économies d'énergie et de permettre au plus grand nombre de s'approprier la production d'une énergie verte et locale sur le territoire breton, dans le cadre de l'économie sociale et solidaire* ».

C'est

ainsi qu'après de

longs mois de travail, Kerwatt et E-Ker lancent trois projets solaires citoyens en Cornouaille. Un appel de fonds est lancé

pour
l'achat et la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur
trois
toitures : une ferme bio à Ploneour-Lanvern, un Esat à
Clohars-Fouesnant et sur la mairie de Plozévet. La
date de début de production visée pour les 3 projets est début
2021.

Le
fonctionnement de ces projets est simple : des associations,
des
citoyens, des entreprises...peuvent souscrire des actions
Kerwatt et
participer à la gouvernance. L'électricité produite sur les
toitures est vendue et injectée dans le réseau. Les revenus de
la
vente reviennent à la coopérative Kerwatt, et les bénéfices
sont
gérés ensuite ensuite par les actionnaires.

Pour souscrire, il suffit de prendre connaissance des
différents documents, disponible sur le site de l'association
E-Ker (document synthétique de présentation, statuts de
Kerwatt, charte du réseau Taranis), et de demander à recevoir
le bulletin de souscription en envoyant un mail à contact@e-ker.org . Pour information, la souscription d'un part s'élève
à 50 euros.

Plus d'infos

[Le site de l'association E-Ker](#)